

**APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET N° 102/AMI/MINTP/SG/C
PR-FC/SPM/ APM3/EP/EJPT2/2024
DU 20 NOVEMBRE 2024 POUR
L'ELABORATION DE LA STRATEGIE
ET D'UNE FEUILLE DE ROUTE
POUR L'ENTRETIEN DU
PATRIMOINE ROUTIER AU
CAMEROUN PAYS : Cameroun PROJET
: PROJET DE DEVELOPPEMENT DU
SECTEUR DES TRANSPORTS « PDST
» FINANCEMENT : Crédit IDA N°
8650-CMT TITRE DE LA MISSION :
Elaboration de la stratégie
et d'une feuille de route
pour l'entretien du
patrimoine routier au
Cameroun**

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), l'accord de prêt N°8650-CM en vue du financement de son Projet de Développement du Secteur des Transports (PDST) et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Elaboration de la stratégie et d'une feuille de route pour l'entretien du patrimoine routier au Cameroun ».

Les services prévus au titre de cette mission sont les suivants :

- Procéder à un diagnostic du système d'entretien et de gestion du patrimoine routier au Cameroun,
- Elaborer la stratégie d'entretien et de gestion du patrimoine routier ;
- Proposer une feuille de route donnant un aperçu clair des opérations à court, moyen et long terme, ainsi les étapes stratégiques vers l'atteinte des objectifs relatifs à l'entretien et à la gestion du patrimoine routier au Cameroun.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Ministre des Travaux Publics, invite les firmes de Consultants qualifiées à faire part de leur intérêt à fournir des informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience pour exécuter les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles présentent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour exécuter lesdits services.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées par le candidat retenu.

Les critères de présélection d'une liste restreinte sont les suivants :

être un cabinet spécialisé ayant une expertise avérée dans la connaissance du secteur des transports routier du Cameroun ;

justifier d'un minimum de dix (10) années d'expérience dans l'élaboration des stratégies et feuilles de route dans le domaine des transports ;

avoir élaboré au moins une stratégie et une feuille de route dans le domaine des transports ;

avoir élaboré au moins une stratégie et une feuille de route dans le domaine de l'entretien ;

avoir élaboré une stratégie et une feuille de route dans la protection du patrimoine routier.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

Le Consultant, pour être retenu, devra justifier les expériences spécifiées ci-dessus avec des copies de contrat, des attestations de bonne fin etc...

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III relatifs au conflit d'intérêt et du paragraphe 3.33 de la Section III et l'annexe IV en matière de fraude et corruption du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt ») sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous

les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode « Sélection fondée sur les Qualifications et le Coût » (SFQC) définie dans le Règlement sur les marchés publics.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables entre 09 heures et 15 heures, heure locale.

2.Période d'exécution

n/a

3.Financement

Crédit IDA N° 8650-CM

4.Remises des offres

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par fax, ou par e-mail) au plus tard quatorze(14) jours après la publication en quatre (04) exemplaires dont un original et trois (03) copies à 15 heures, heure locale et porter expressément la mention :

« MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE ET D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER AU CAMEROUN»

A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Agence d'exécution de Projet : Cellule des Projets Routiers

à financement conjoint (CPRFC);

Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre,

à Yaoundé.

Téléphone : (237) 222-22-22-94 ; FAX : (237) 222-22-22-94.

E-mail : csepr_badbm@yahoo.fr / mbahtsoungui@cprfc.cm

5.Composition du dossier

n/a

6.Critères d'évaluation

YAOUNDE Le 20-11-2024
Le MINISTRE
NGANOU DJOUMESSI Emmanuel